

Livret de l'étudiant-e 2020-21



Lycée général
Alain-Fournier

académie
Orléans-Tours



La **Classe préparatoire aux études supérieures – Classe d'approfondissement en arts plastiques** du Lycée Alain-Fournier est **une formation publique en un an** du *Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, qui **accompagne et conseille les étudiant-e-s dans des choix d'orientations artistiques** correspondant à leur projet professionnel et à leur niveau de compétences, dans une **construction de leur démarche et de leur dossier artistique**.

Elle prépare aux **exigences spécifiques des examens des épreuves d'entrée des écoles supérieures d'art** (écoles des beaux arts, écoles d'art et de design / de communication, écoles d'architecture, etc.), des **formations supérieures de l'image** (illustration, animation, graphisme, création numérique, audiovisuel, etc.), aux **formations du patrimoine**, ainsi qu'aux **cursus universitaires en Histoire de l'art et en Arts plastiques**.

Cette Classe préparatoire présente trois particularités

- une formation à l'appui d'un **contenu articulant théorie et pratique** (Pratique plastique, Histoire de l'art, Culture artistique contemporaine, Philosophie, Lettres, Anglais, Arts du spectacle, Culture Mathématique Scientifique et Technique) et des **formes pédagogiques diversifiées** (pratique en atelier, cours magistraux, ateliers d'initiation, workshops, accompagnement à l'orientation, visites d'expositions et de sites patrimoniaux, spectacles, conférences, rencontres avec des artistes et des professionnels de la culture et de la médiation culturelle, etc.) ;
- une ouverture sur différentes **pratiques artistiques contemporaines** (arts plastiques et visuels, images narratives, production sonore, performance, théâtre, architecture, scénographie, etc.) et sur la manière dont elles s'inscrivent **dans des domaines de la création et des métiers variés** ;
- une **coloration spécifique de la formation avec deux axes transversaux aux pratiques artistiques contemporaines**, appuyés sur nos partenariats : une **sensibilisation au spectacle vivant** (enseignement des Arts du spectacle, partenariats culturels, ateliers et workshops, etc.), une **initiation aux métiers de l'exposition** (commissariat, régie, scénographie et médiation) grâce à **La Transversale**, galerie d'art contemporain située au sein du lycée, en lien avec des professionnels des structures artistiques partenaires.

En effet, la formation en CPES-CAAP n'a pas été pensée et centrée exclusivement sur "l'artistique", mais en intégrant une ouverture à la polyvalence et au "péri-artistique" (régie, ingénierie, scénographie, artisanat, assistantat, critique, partenariat, etc.) des futurs étudiant-e-s des écoles d'art et des formations artistiques, en tant que "professionnel-le-s de la culture", motivée par une nécessité **d'identification des parcours et formations des métiers de la culture dans les pratiques artistiques contemporaines** (curateur, régisseur, assistant, médiateur, restaurateur, etc.), qui représentent des débouchés nombreux et passionnants.

Statut universitaire

La CPES-CAAP de Bourges **offre un statut d'étudiant-e de l'enseignement supérieur et permet de valider à son issue une première année universitaire** (attribution de 60 ECTS). Pour cela, **ses étudiant-e-s procèdent obligatoirement à une double inscription administrative** : en CPES-CAAP au lycée Alain-Fournier de Bourges, et auprès de son université partenaire, l'UFR François Rabelais de Tours, département Histoire des Arts. Les étudiant-e-s de la CPES-CAAP de Bourges **bénéficient à ce titre de tous les avantages attachés à leur statut universitaire** (carte d'étudiant, réductions, sécurité sociale, aides financières, services universitaires sanitaire et social, restaurants et logements universitaires, ressources pédagogiques dématérialisés et sur sites, etc.).

Sommaire :

- Organisation des études et contenus des enseignements p. 04
 - Répartition des heures sur les Composantes d'enseignement p. 06
 - Une pédagogie différenciée p. 07
 - Évaluation, Bilans et Concours blancs p. 10
 - Répartition des ECTS (European Credit Transfer System) p. 11
 - Contrat d'étude p. 12
 - Inscription universitaire p. 15
 - Questions sur le statut d'étudiant p. 14
 - Accès à un niveau d'études supérieur : perspectives et débouchés p. 16
 - Quelques conseils et suggestions pour votre année en CPES-CAAP p.17
-

Organisation des études et contenus des enseignements

Composantes et Modules du parcours de formation en CPES – CAAP

L'enseignement en CPES-CAAP ne comporte pas de programme limitatif ; il est ouvert et généraliste. L'ensemble des **Composantes d'enseignement, en prise directe avec le monde et les acteurs de la création contemporaine**, est articulé aux attentes des concours d'entrée des écoles supérieures d'art, d'art et design, d'architecture et des formations supérieures de l'image, préparant ainsi à leurs différentes épreuves et concours, ainsi qu'aux contenus et objectifs d'enseignement des **cursus universitaires en Arts plastiques ou en Histoire de l'art (accès par validation de parcours)**. Ces Composantes d'enseignement sont complétées par des Modules, blocs d'activités et d'expériences qui viennent s'ajouter ou s'insérer dans l'emploi du temps d'enseignement.

Tous les enseignements, qu'il s'agisse de culture artistique ou de culture générale, participent de manière croisée et complémentaire aux grands objectifs de formation théorique des étudiant-e-s de la CPES-CAAP. L'étude d'œuvres (commentaires et rencontres) et l'initiation aux techniques de l'analyse sont partagées entre la quasi-totalité des Composantes d'enseignement.

L'enseignement en CPES-CAAP est réparti sur deux périodes afin de tenir compte des échéances des concours d'entrée et des consolidations pratiques et culturelles nécessaires à la suite des admissions. **Transition entre deux systèmes, l'organisation pédagogique est annualisée afin de correspondre à celle de l'enseignement supérieur auquel la CPES-CAAP prépare.** Cette organisation vise également à donner de la souplesse à l'équipe pédagogique qui, dans les domaines artistiques et dans les enseignements généraux, intervient sur l'ensemble de l'année ou de manière plus particulière en focalisant sur certaines compétences dans des phases opportunes du cursus. Les deux périodes permettent de jouer sur la volumétrie des différents éléments du cursus et de lier la continuité des enseignements de culture générale, de culture artistique et de pratique avec les échéances des calendriers des concours.

L'année est donc organisée en deux semestres : le premier essentiellement consacré à **la construction de l'orientation et à la préparation aux concours**, le deuxième à **l'accompagnement et à la préparation à l'intégration dans les établissements d'enseignement artistique supérieur**. Durant ce deuxième semestre, l'accompagnement individualisé a pour objectif le soutien et le renforcement pour aider les étudiant-e-s dans les domaines où leurs pré-requis seraient éventuellement insuffisants (culture artistique, approche technique, constitution de projets, autonomie, rédaction-oralisation, analyse, etc.).

Comme pour toute Classe préparatoire, le rythme d'étude encadré est assez important (emploi du temps d'environ 35h par semaine) mais, afin de s'ancrer dans une véritable création vivante, **le travail personnel se doit surtout d'être le plus intense possible et repose donc sur la capacité des étudiant-e-s à s'autonomiser et à s'investir dans la recherche et la production** : durant les temps consacrés au travail en atelier ainsi qu'en dehors de ces heures d'accompagnement, en alternant avec des temps en autonomie dans l'atelier et auprès des partenaires de la CPES-CAAP. L'objectif est de **favoriser le développement personnel et la construction d'individualités artistiques**, laissant ainsi l'opportunité de **constituer les fondations d'un véritable travail personnel — non une succession d'exercices techniques, ni des stéréotypes formatés pour les concours.**

Modules obligatoires : (variables)

- ateliers d'initiation (peinture, photographie, son, édition, recherche documentaire, etc.) ;
- workshop et rencontres avec des artistes et intervenants extérieurs ;
- conférences, séminaires, musées, expositions, sites patrimoniaux et architecturaux ;
- programme de sensibilisation au spectacle vivant (théâtre, danse, musique, marionnettes, etc.).

Modules en autonomie : (variables)

- workshop, stages ou bénévolat auprès des partenaires de la CPES-CAAP ;
- assistantat d'artistes, commissariat, accrochage, médiation des expositions de La Transversale ;
- stages ou formations auprès de structures artistiques ou culturelles, d'agences créatives, etc. ;
- concours artistiques, participation à titre personnel à des expositions, des publications, etc. ;
- portes-ouvertes de la CPES-CAAP, portes-ouvertes de l'Ensa de Bourges et forums de l'orientation auxquels participe le lycée Alain-Fournier, etc.

Les **Modules annualisés**, qu'ils soient obligatoires ou optionnels, permettent la mise en place d'Ateliers d'initiation, de visites d'exposition, de sorties sur des spectacles, de workshop avec des artistes invité-e-s par nos partenaires ou par la CPES-CAAP, etc., **qui viennent compléter les enseignements des différentes composantes de la CPES-CAAP, notamment dans une approche plus technique de certains domaines de la création** (création numérique et multimédia, sonore, vidéo, performance, spectacle vivant, architecture, etc.).

Ces **Modules s'organisent librement entre les deux semestres de manière à s'adapter à l'actualité de nos partenaires**, et viennent se positionner sur plusieurs périodes possibles :

- en soirées (spectacle vivant, formation) ;
- sur le créneau du mercredi après-midi ;
- sous forme de journées ou semaines banalisées (workshop, ateliers) ;
- ou peuvent intervenir **durant les heures de cours**.

Ils impliquent les partenaires de la CPES- CAAP ainsi que des intervenants extérieurs et sont donc souvent mis en place hors site.

Dans le cadre de ces modules annualisés, les **Modules en autonomie ont un statut particulier** : ce sont des **activités artistiques complémentaires aux enseignements et à la formation en Classe préparatoire**, dans lesquelles les étudiant-e-s s'engagent librement, ou sur sollicitations de leurs professeur-e-s et des partenaires de la CPES-CAAP, sur le temps scolaire (à la condition que leurs absences soient limitées dans le temps et ne mettent pas en difficulté leur suivi des enseignements) ou, de préférence, en dehors de celui-ci (mercredi après-midi, week-end, vacances scolaires, etc.).

Pour chaque Module en autonomie dans lequel les étudiant-e-s s'engagent, **ils et elles doivent obligatoirement rendre compte auprès de leurs enseignant-e-s de l'expérience vécue durant celui-ci, ainsi que des réinvestissements attendus dans leur démarche artistique personnelle ou dans la construction de leur projet d'orientation**.

Leur investissement dans les Modules en autonomie et l'exploitation de l'expérience personnelle que ils et elles en feront sera **valorisé par 1 ECTS chaque semestre** (plusieurs Modules en autonomie devront bien entendu être suivis chaque semestre).

Répartition des heures sur les Composantes d'enseignement

Pratique artistique

- **Emmanuel YGOUF** 13h / semaine – semestres 1 et 2
 - **Pratique artistique – 13h**, dont :
 - création bidimensionnelle et mise en espace (dessin contemporain) – **4h**
 - module de création + analyse et théorisation de la démarche artistique + entretiens individuels + module exposer – **4h** semestre 1, **6h** semestre 2
 - accompagnement à l'orientation, méthodologie d'élaboration du dossier et préparation aux oraux – **2h** semestre 1
 - pratiques graphiques (dessin d'observation) – **3h**

Culture artistique

- **Emmanuel YGOUF** 2h / semaine – semestres 1 et 2
 - **Culture artistique contemporaine**
- **Delphine BORDAT** 9h / semaine – semestres 1 et 2
 - **Histoire de l'art – 4h**
 - **Parcours thématiques XXe siècle – 4h**
 - **Lecture d'œuvres – 1h**

Culture générale

- **Clotilde LAMY** 2h / semaine – semestres 1 et 2
 - **Philosophie**
- **Magali GRELLARD** 2h / semaine – semestres 1 et 2
 - **Lettres**
- **Hélène DURAND** 3h / semaine – 80 heures réparties sur les semestres 1 et 2
 - **Anglais écrit et oral**
 - **Anglais oral** – entretiens individuels en atelier
- **Sylvain ENGERRAN** 1h30 semaine – semestres 1 et 2
 - **Culture mathématique, scientifique et technique**
- **Patrice CHARRIER** 2h / semaine – 30 heures sur le semestre 1
 - **Arts du spectacle**

Une pédagogie différenciée basée sur les principes suivants :

- l'ouverture de la formation à des profils et des niveaux variés, mais motivés par la création et la culture artistique ;
- la passion et la transmission de cette passion pour tous les aspects des pratiques artistiques ;
- l'ambition de développer chez chaque étudiant-e les qualités attendues en art : curiosité, flexibilité et sensibilité, réflexion ouverte et critique, capacité d'émerveillement, raisonnement créatif, démarche exploratoire, ingéniosité technique, investissement personnel et collaboratif, veille culturelle, attention aux grandes questions du monde contemporain et de l'actualité, etc. ;
- des connaissances et des compétences acquises "en situation", à l'occasion de réalisations individuelles ou collectives et de projets de taille et de difficulté très variables qui amènent les étudiant-e-s à faire preuve d'initiative, d'ingéniosité sensible et technique, de créativité pour expérimenter et pour interroger ses objectifs ;
- une pédagogie communautaire et collégiale, où chacun-e apprend en permanence des autres et participe activement à l'apprentissage, comme à l'évaluation, permettant ainsi aux capacités individuelles de tirer l'ensemble vers le haut ;
- la valorisation des initiatives prises par les étudiant-e-s eux-mêmes, auquel-le-s une souplesse de l'organisation du temps scolaire est accordée à travers des expériences, stages et rencontres en autonomie en dehors du cadre d'enseignement avec des artistes et professionnel-le-s de la culture, partenaires ou non de la CPES-CAAP, en plus des locaux et des moyens techniques de la Classe préparatoire, qui sont accessibles de manière étendue, promouvant ainsi l'autonomisation de l'ensemble des étudiant-e-s.
- L'effectif réduit (la jauge maximale étant de 24 étudiant-e-s) permet une individualisation des parcours et un accompagnement adapté aux besoins et au projet de chaque étudiant-e, par une équipe enseignante diversifiée (7 professeur-e-s — auquel-le-s s'ajoutent une quinzaine d'intervenant-e-s extérieur-e-s renouvelé-e-s chaque année : artistes, créateur-riche-s et professionnel-le-s de l'art et de la culture). Ces enseignant-e-s privilégient en effet une approche pédagogique individualisée, associant réflexion et expérimentation personnelle.

L'emploi du temps alterne :

- des "temps courts" autour de certaines disciplines relevant de la Culture générale, dont la fréquence couvre une très grande partie de l'année ;
- des "temps longs" qui permettent le travail en atelier et l'approfondissement des approches pratiques des Arts plastiques et théoriques de l'Histoire de l'art ;
- des "temps souples" permettant de la modularité autour d'activités ponctuelles (modules annualisés — ateliers d'initiation ou d'approfondissement, workshops, interventions extérieures, rencontres avec l'œuvre d'art, etc. — qu'ils soient obligatoires ou optionnels).

L'objectif de formation en CPES-CAAP repose sur une **pédagogie de projet** : il s'agit de permettre aux étudiant-e-s de **passer du choix aux intentions, puis aux initiatives ; d'apprendre à faire des choix techniques ou procéduraux** (dans une situation d'apprentissage donnée, dans l'investigation d'un problème, dans la mise en œuvre d'un projet plastique et artistique), **de cultiver et d'outiller les compétences nécessaires à laisser une place à l'intuition et au recul** (sur ses conditions comme ses effets), **de les préparer et de les former à avoir des intentions et à prendre des initiatives personnelles pour sous-tendre des pratiques artistiques singulières.**

La pratique plastique personnelle est l'élément moteur de la formation en CPES-CAAP, autour de trois étapes suivies par l'enseignant en charge des pratiques artistiques : **l'analyse, la recherche et la production.**

Chacune de ces étapes est **régulièrement évaluée lors des entretiens** qui ont lieu chaque semaine avec l'enseignant coordonnateur. Ces **entretiens** apportent aide et conseils individualisés dans la conception d'un travail, du projet initial à la réalisation finale, et permettent d'enrichir le regard et la réflexion de l'étudiant-e sur sa production, représentant donc un **moment clef du travail en CPES-CAAP.**

L'interlocution a en effet pour fonction de déstabiliser la démarche de l'étudiant-e pour l'obliger à accoster sur des terres inconnues : l'objet de l'entretien est disséqué, placé dans le contexte de l'atelier et de la formation en CPES-CAAP, mais aussi abordé à partir d'autres domaines et points de vue (les pratiques contemporaines, l'histoire de l'art, la philosophie, la littérature, etc.), procédant ainsi à une excursion dans des territoires que le travail de l'étudiant-e n'avait pas encore traversés, pour que celui-ci soit sollicité différemment, tiraillé, et la réflexion de l'étudiant-e portée "à ébullition". Ce n'est pas par la racine que le fruit est analysé, mais plutôt par les intempéries auxquelles l'arbre est exposé que sont étudiés les objets qu'il produit.

L'atelier est le lieu central des ces principes pédagogiques, comme **espace de transmission par la création** (différent de la transmission mécanique d'un modèle et d'un geste technique, conformes aux visées performatives ou aux réponses normées et assujetties à une commande extérieure), **lieu de réflexion, d'interactions et de mise en perspective et en relation des productions**, et "laboratoire" d'élaboration, individuel et collectif, axé sur le processus de travail de l'étudiant-e.

Le travail de l'atelier offre la possibilité d'une **multiplicité d'expériences plastiques, techniques** (dessins d'observation, peinture, volume, pratique graphique, photographie, installation, performance, pratiques de l'exposition, etc. — le choix des moyens d'expressions sont libres dans l'atelier) et **théoriques**, à partir de sollicitations thématiques ou de recherches personnelles, **privilégiant la réflexion, les expérimentations techniques et leurs mises en forme.**

L'atelier est donc aussi considéré comme un lieu **d'initiation à la recherche en arts plastiques** : pour l'étudiant-e, il s'agit de monter un projet personnel (en s'appuyant sur la tenue régulière d'un carnet de recherches), puis de le concrétiser. **La plus grande régularité des productions est exigée** afin de constituer le corpus de travaux figurant dans le dossier de l'étudiant-e en vue des concours — **une nouvelle réalisation en dessin contemporain par semaine** (premier semestre), et **une nouvelle réalisation plastique sur des médiums variés environ toutes les deux semaines, avec alternance de productions libres et de productions en réponse à des sollicitations** (liées au programme de Culture artistique, à l'actualité artistique et aux rencontres avec l'œuvre d'art) **qui sont autant de générateurs de projets personnels.**

L'atelier de la CPES-CAAP est donc un lieu conçu pour la pratique, pour l'échange et la réflexion, permettant la construction individuelle d'un appareillage critique, assumant par là-même une dimension sociale et éducative : à la fois lieu d'émancipation de futur-e-s jeunes créat-eur-ice-s face à un enseignement des arts plastiques qu'ils et elles ont pu connaître jusqu'ici, et dans le partage égalitaire, de pair à pair, des gestes et des savoirs.

L'équipe pédagogique de la CPES-CAAP propose un enseignement qui développe la transversalité des disciplines, en favorisant l'étude d'objets et savoirs culturels communs, en mutualisant le suivi et l'évaluation des étudiant-e-s, en faisant systématiquement appel à la réflexion et à la créativité des étudiant-e-s, en développant ensemble des rythmes et des contenus de travail progressifs, en apportant à tou-te-s les étudiant-e-s l'assurance et l'épanouissement nécessaire avant le saut dans les études supérieures artistiques.

Les cours d'Histoire de l'art, de Culture artistique contemporaine, de Philosophie, de Lettres, d'Art du spectacle, les Modules annualisés, obligatoires ou en autonomie, les savoir-faire pratiques et théoriques acquis, régulièrement mis en jeu dans le cadre d'une réflexion individuelle, fournissent aux étudiant-e-s les outils nécessaires pour appréhender leurs travaux dans une relation critique et dans une perspective artistique.

Les sorties culturelles et artistiques, les visites d'expositions, les rencontres avec les acteur-ice-s et professionnel-le-s de l'art et de la culture (artistes, designers, commissaires d'exposition, cinéastes, musiciens, chorégraphes, écrivains, philosophes, etc.), les échanges avec les structures partenaires (écoles d'art, musées, centres d'art, Frac, associations et structures de diffusion et de production sur la scène locale et nationale, etc.), les spectacles, les concerts et les conférences, et enfin les expositions et l'accueil des artistes et des publics à la Transversale, galerie du lycée Alain-Fournier, témoignent de la diversité et de la richesse des questionnements actuels de la création et de la transmission artistique, en plaçant de fait les étudiant-e-s en prise directe avec les œuvres, les artistes, ainsi que la pensée créatrice. Ces rencontres et partenariats permettent aux étudiant-e-s d'établir un lien direct avec le monde professionnel avant même l'intégration dans les formations artistiques.

Enfin, la majorité des enseignements en CPES-CAAP au lycée Alain-Fournier sont assurés par des professeur-e-s agrégé-e-s d'enseignement artistique (Arts plastiques, Histoire de l'art, Musique, Théâtre), dont certains sont issu-e-s d'École d'art ou du Conservatoire de musique — et engagé-e-s par ailleurs dans des activités personnelles orientées vers les enjeux actuels de la création (Art contemporain, musique, danse, théâtre) ou assurent des missions d'information et de formation auprès de l'Éducation nationale.

Le professeur Coordinateur de la CPES-CAAP assure, plus particulièrement, au sein de la classe, l'encadrement, l'accompagnement et le suivi de l'orientation de chaque étudiant-e, l'organisation des projets de l'année ainsi que les relations avec les partenaires de la Classe préparatoire

Évaluation, Bilans et Concours blancs

Pour l'ensemble des composantes d'enseignement, l'évaluation des étudiant-e-s repose sur un double système de classement par compétences (sous forme de lettres [Niveau de maîtrise : A- Très bonne maîtrise ; B- Bonne maîtrise ; C- Maîtrise correcte ; D- Maîtrise partielle ; E- Absence de maîtrise ; NV- Non validé] et de notation par l'attribution, à chaque fin de semestre, d'ECTS (European Credit Transfer System), qui permet de valider à l'issue de cette année de Classe préparatoire une première année universitaire (L1 - 60 ECTS).

En plus du Contrôle continu, des Bilans sont organisés à la fin de chaque semestre à partir d'une série d'épreuves correspondant aux différents enseignements et modules suivis, permettant d'évaluer les acquis et les progressions des étudiant-e-s.

Le Bilan de pratique plastique prend la même forme qu'en première année en école d'art, soit un entretien oral individuel, dans l'atelier, en situation d'accrochage et d'installation des travaux personnels, des productions réalisées en Ateliers d'initiation et en workshops, et de la présentation des carnets de recherches et notes de travail du semestre. Cet ensemble doit permettre de mesurer le parcours engagé par l'étudiant-e à des moments clefs de l'année, de l'analyser, de mettre au jour les manques et les réussites.

Un Concours blanc est organisé à la fin du premier semestre, reprenant les différentes épreuves, pratiques et culturels, des concours d'entrée en école d'art et de l'image, et permettant de vérifier la bonne compréhension des enjeux techniques, formels, conceptuels et théoriques propres aux formations artistiques.

Bilans et Concours blancs permettent aux étudiant-e-s de prendre conscience des enjeux de l'enseignement supérieur et de son cadre d'exigence, de tester, au premier semestre, l'engagement de l'étudiant-e dans la préparation aux épreuves des concours, et, au second semestre, sont l'occasion de démontrer leur motivation et capacités à s'inscrire dans un parcours d'enseignement artistique long.

L'attribution des 60 ECTS et du niveau L1 universitaire en fin de CPES-CAAP permet :

- la consolidation et la validation du parcours de formation afin d'éviter une "année blanche" en Classe préparatoire, offrant ainsi un cadre diplômant aux étudiant-e-s ;
- de favoriser une possible réorientation vers les filières universitaires et non artistiques en cas d'échec aux concours ou de réorientation à l'issue de la CPES-CAAP ;
- de faciliter une éventuelle réorientation vers les filières universitaires après une année au sein des écoles d'art si l'étudiant-e change d'avis sur son choix d'orientation.

Répartition d'ECTS 2020-21 :

Enseignements et Modules	ECTS (European Credits Transfer System)		
	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2	Total
Pratique artistique et Culture artistique contemporaine	8	8	16
Analyse et théorisation de la démarche artistique personnelle	1	2	3
Orientation et Méthodologie	2	1	3
Culture artistique contemporaine	4	4	8
Module de rencontre avec l'œuvre et l'expérience professionnelle artistique	1	1	2
Histoire de l'art et Parcours thématiques XXe siècle	20	12	32
Histoire de l'art	12	8	20
Parcours thématiques	8	4	12
Lettres & Philosophie	2	2	4
Anglais	2	2	4
Culture mathématique, scientifique et technique	1	1	2
Arts du spectacle	2	Ø	2
	35	25	60

L'année universitaire en CPES-CAAP, en partenariat avec le Département Histoire de l'art de l'Université François Rabelais de Tours, est sanctionnée par l'attribution d'une **Attestation du parcours de formation** (niveau de la formation située au sein des études menant au grade de Licence à Baccalauréat+1 / 60 crédits ECTS - Licence 1^{ère} année en Histoire de l'art) et par une **Mention globale**, portant sur l'ensemble du parcours, s'exprimant dans la même échelle de lettres que ci-dessus.

Cette convention avec l'UFR François Rabelais permet aux étudiant-e-s de la CPES-CAAP de Bourges d'établir **une équivalence universitaire L1 à l'issue de leur année, sous condition de validation de leurs 60 ECTS lors du Conseil de classe du second semestre, et une entrée directe en deuxième année universitaire.**

Classification de la formation

Une **mention globale annuelle**, portant sur l'ensemble du parcours sera exprimée en fin d'année universitaire par un classement de la qualité du travail, des résultats obtenus et des compétences acquises de l'étudiant-e, conformément au tableau ci-dessous.

A Très bien	B Bien	C Assez bien	D Convenable	E Passable	F Insuffisant
de 55 à 60 ECTS	de 49 à 54 ECTS	de 43 à 48 ECTS	de 37 à 42 ECTS	de 30 à 36 ECTS	moins de 29 ECTS

Le Contrat d'étude en CPES-CAAP

En tant qu'étudiant-e-s en CPES-CAAP, vous êtes act-eur-ric-e de votre formation, en interaction avec l'équipe pédagogique et l'ensemble des intervenants et partenaires, possédant une voix consultative (représentation par des délégué-e-s, initiative de contenus de formation en fonction de besoins exprimés et des profils d'orientation, etc.) et décisionnaires (quant à votre orientation, aux propositions de Modules en autonomie, à la pratique collégiale du jugement et de l'appréciation lors des travaux d'accrochage, etc.). Vous êtes donc aussi responsables de votre investissement dans les études en Classe préparatoire, dont votre orientation et la poursuite de vos études dans l'enseignement supérieur artistique en sont les enjeux, et vous engagez donc, à travers le Contrat d'étude proposé, à répondre au cadre, exigences de travail et contraintes de la formation.

Les Composantes d'enseignement de la CPES-CAAP sont pensées dans leur complémentarité et vous permettent d'être dans un dialogue constant avec vos professeurs et les intervenant-e-s ; **ce dialogue ne peut et ne doit être rompu en raison d'une absence d'assiduité.**

Votre présence en cours comme dans l'ensemble des activités, modules, sorties et workshops proposés est donc obligatoire.

Cette présence est requise tout au long de l'année et jusqu'à son terme, y compris durant la période post-concours, qui permet l'approfondissement de connaissances et compétences adaptées aux écoles et formations que vous aurez choisi d'intégrer.

En cas d'absences importantes et non justifiées auprès de la Vie scolaire et de vos enseignant-e-s et intervenant-e-s, le Conseil de classe pourra considérer que celles-ci ont compromis l'acquisition de vos connaissances, nécessaires à l'obtention des ECTS.

Une exigence de restitution du travail vous est demandée dans l'ensemble des Composantes d'enseignement et Modules, tant pratique que relevant de la culture artistique et de la culture générale. Aucun retard non justifié / refus de restitution ou de participation à des projets et activités de groupe, ne sera accepté **et sera donc sanctionné par les enseignants lors de l'attribution de vos ECTS.**

Les Bilans et concours blancs sont obligatoires pour l'ensemble des étudiant-e-s, y compris celles et ceux dont l'orientation choisie ne nécessite pas la préparation à certaines des épreuves proposées.

Un minimum de 25 ECTS (sur 35) est exigé pour pouvoir valider le semestre 1 et accéder au second semestre, déterminant pour les concours et l'orientation.

Si ce nombre d'ECTS n'est pas atteint, le Conseil de classe pourra décider de votre renvoi.

Dans le cas où la formation ou les orientations proposées en CPES-CAAP ne seraient pas conformes à vos attentes et besoins, et dans le cadre de la Convention signée avec l'UFR François Rabelais de Tours **une réorientation dans une autre filière pourra vous être proposée en partenariat avec le SCUJO (Service commun universitaire d'information et d'orientation), dès le mois de décembre, au sein des universités de l'académie d'Orléans-Tours ou dans un autre établissement.**

Enfin, **vous êtes bien évidemment tenu-e de respecter le règlement intérieur du lycée Alain-Fournier** dont vous aurez pris connaissance dès le jour de la rentrée.

Contrat d'étude à signer

et à restituer au Professeur coordinateur de la CPES-CAAP

Un engagement ferme et assumé de chaque étudiant-e pour répondre au cadre d'enseignement et aux demandes des professeur·e·s et intervenant·e·s est exigé durant l'ensemble de l'année de Classe préparatoire.

Cet engagement trouve sa forme dans ce Contrat d'étude signé par l'étudiant-e.

Je, soussigné-e.....
étudiant-e en CPES-CAAP au lycée Alain-Fournier de Bourges, promotion 2019-2020, ai pris connaissance :

- des exigences d'assiduité, de ponctualité et de travail nécessaires à ma réussite et à l'obtention de mon orientation à l'issue de cette Classe préparatoire artistique ;
 - des conditions de déroulement de l'année scolaire ;
 - des conditions d'attribution d'ECTS dans le cadre de ma double inscription au lycée Alain-Fournier de Bourges et à l'université François Rabelais de Tours ;
 - du conditionnement de ma poursuite d'étude au second semestre en CPES-CAAP au nombre minimum de 25 ECTS obtenu au premier semestre ;
 - du règlement intérieur du lycée ;
- et m'engage à répondre à ce Contrat d'étude.

Le / / à

Signature :

Inscription Universitaire

La CPES-CAAP est une formation du *Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, qui offre un statut d'étudiant-e de l'enseignement supérieur. Pour cela, **ses étudiant-e-s procèdent obligatoirement à une double inscription administrative** : en CPES-CAAP au lycée Alain-Fournier de Bourges, et auprès de son université partenaire, l'UFR François Rabelais de Tours, département Histoire des Arts, dès la rentrée de septembre.

Pour faciliter cette double inscription universitaire, celle-ci est centralisée directement au lycée Alain-Fournier auprès d'une interlocutrice unique qui vous aidera dans l'ensemble de vos démarches, Madame Monique De La Rue, du Service d'intendance du lycée (Bâtiment administratif, aile droite).

Vous pourrez prendre rendez-vous avec elle dans les horaires du lycée et/ ou la contacter par mail : monique.de-la-rue@ac-orleans-tours.fr ou par téléphone (ligne directe : 02.48.23.11.86).

Questions sur le statut Étudiant

Si les étudiants inscrits à la CPES-CAAP du lycée Alain-Fournier ont le statut d'étudiant-e-s de l'enseignement supérieur, bénéficient-ils à ce titre des différents avantages qui y sont attachés ?

- **Les étudiant-e-s en CPES-CAAP au lycée Alain-Fournier bénéficient-ils d'une Carte d'étudiant ?**

Oui : l'inscription à la CPES-CAAP du lycée Alain-Fournier est attestée par la délivrance d'une carte d'étudiant-e multiservices valable pour l'année universitaire (droit à l'accès aux services universitaires sanitaire et social, au service de restaurants universitaires (CROUS) aux services universitaires des activités physiques et sportives, etc.).

- **Les étudiant-e-s en CPES-CAAP au lycée Alain-Fournier bénéficient-ils de réductions ?**

Oui : le statut d'étudiant-e permet d'obtenir des réductions sur les tarifs de transport en commun (SNCF, etc.) et donne droit à des réductions de tarif dans les salles de cinéma, salles de concert, à l'entrée gratuite ou à tarif réduit dans les musées.

- **Les étudiant-e-s en CPES-CAAP au lycée Alain-Fournier peuvent-ils accéder aux ressources pédagogiques universitaires ?**

Oui : ils et elles bénéficient de toutes les fonctionnalités liées à l'ENT de l'université : ressources documentaires en lignes, accès aux bibliothèques et emprunt d'ouvrages, impressions et photocopies sur les sites universitaires, etc.

- **Comment accéder à ces services numériques ?**

Un identifiant et un mot de passe, uniques, vous seront communiqués après votre inscription et vous permettront d'accéder aux services numériques de l'Université, via l'ENT (**Environnement Numérique de Travail**) : ent.univ-tours.fr

- **Les étudiant-e-s en CPES-CAAP au lycée Alain-Fournier bénéficient-ils de la sécurité sociale ?**

Depuis la rentrée 2019-20 la sécurité sociale étudiante est définitivement supprimée, ce qui signifie que les étudiant-e-s s'inscrivant pour la 1ère fois dans l'enseignement supérieur en 2020-21 restent automatiquement sous le régime de sécurité sociale de leurs parents (sauf s'il-elle-s exercent une activité professionnelle qui les fait dépendre d'un autre régime — régime général, agricole ou régimes spéciaux). Ces étudiant-e-s doivent créer un compte personnel sur le site ameli.fr pour la gestion de leurs remboursements.

Pour les étudiant-e-s inscrits dans l'enseignement supérieur avant 2018-19, il-elle-s sont rattaché-e-s automatiquement à la CPAM de leur lieu de résidence depuis le 1^{er} septembre 2019.

Pensez à mettre à jour votre carte vitale et à ouvrir un compte personnel sur le site ameli.fr !

- **Les étudiant-e-s en CPES-CAAP au lycée Alain-Fournier peuvent-ils-elle-s bénéficier d'aides financières ou d'exonération des droits universitaires ?**

Oui : les étudiant-e-s de la CPES-CAAP du lycée Alain-Fournier peuvent bénéficier de Bourses d'études. **Cette demande s'effectue dans le cadre social étudiant auprès de Madame De La Rue**, comme l'ensemble de vos démarches d'inscription universitaires. Des renseignements complémentaires sur les Bourses et les Aides sociales sont aussi disponibles à partir de ce lien : <https://www.univ-tours.fr/campus/vie-pratique/bourses-et-aides-sociales/>

- **Les étudiant-e-s en CPES-CAAP au lycée Alain-Fournier bénéficient-ils de logements universitaires ?**

Oui : le statut d'étudiant-e permet de faire une demande de logement en résidence universitaire (CROUS), situé à quelques minutes à pieds du lycée Alain-Fournier. Cependant, le lycée Alain-Fournier propose aussi à ses étudiant-e-s des places dans l'internat du lycée, à un étage réservé aux étudiant-e-s (CPGE scientifiques et CPES-CAAP), qui reste ouvert tous les week-ends de l'année scolaire, du self du dimanche soir jusqu'au samedi midi (kitchenette commune le week-end), et des infrastructures sportives du lycée (salles et terrains de sport, salle de musculation).

Accès à un niveau d'études supérieur : perspectives et débouchés

Après la CPES-CAAP

Accès par concours aux **écoles supérieures d'art** (art, art et design, art et communication, architecture, etc.), notamment sous tutelle du ministère de la Culture, **aux formations supérieures de l'image** (illustration, graphisme, animation, photographie, création numérique, etc.), ainsi qu'aux **cursums universitaires en Arts plastiques et en Histoire de l'art** (accès par validation de parcours).

Dans une formation artistique, les étudiant-e-s n'apprennent pas seulement un métier, il-elle-s apprennent avant tout à créer, à être à l'écoute du monde dans lequel il-elle-s vivent.

Or, la **création apporte toujours une plus-value, quel que soit son champ d'application**. Elle peut donc être au cœur autant des métiers artistiques et culturels que de l'environnement scientifique ou de l'économie classique.

L'offre de formation dans les écoles d'art s'articulant autour de grands pôles, *art / design / communication / narration*, les professions d'artiste, de créateurs, constituent naturellement ses principaux débouchés. **Cependant, les capacités d'adaptation, d'autonomie et de polyvalence développées au cours de ces études, permettent aux diplômés de rester ouverts à tous les autres secteurs de la création** et également **d'évoluer dans les champs de l'ingénierie, de la communication, de la médiation des publics, de la curation** (commissariat d'exposition), **de la régie culturelle ainsi que dans celui de l'enseignement artistique**.

Les métiers en perspective

- **métiers de la création** : artiste plasticien-ne, designer d'objet / d'espace / graphique, animat-eur-riche, architecte / architecte d'intérieur, cinéaste / vidéaste, scénographe, artisan d'art, etc.

- **métiers de l'audiovisuel et du numérique** : webmaster, game designer, concept-eur-riche visuel, character designer, etc.

- **métiers de l'édition** : graphiste, rédact-eur-riche spécialisé-e en art, aut-eur-riche de BD, illustrat-eur-riche, etc.

- **métiers de la production et de la diffusion** : assistant-e d'artiste, régisseur-r-se, commissaire d'exposition, chargé-e de mission culturelle, galeriste, entrepreneur-r-se ou salarié-e d'une société de production, d'une entreprise de production ou de transport d'œuvre d'art, de commandes publiques, etc.

- **métiers de l'enseignement et de la médiation** : professeur-e d'enseignement artistique en école supérieure d'art, professeur-e des écoles, professeur-e d'arts plastiques en collège ou lycée, médiat-eur-riche d'exposition, journaliste, critique d'art, conférencier-ère, animat-eur-riche d'ateliers d'arts, etc.

Une grande variété et richesse de métiers, pour lesquels la qualification est dispensée par les enseignements artistiques, s'offrent donc en débouchés à ces formations faisant suite à la CPES-CAAP ; **tous reposant sur la relation aux œuvres et à la création**, ainsi que sur les **échanges, la collaboration et le contact aux publics** — relations aux publics en plein développement, entraînant une structuration actuelle de ces métiers.

Quelques conseils pour cette année de CPES-CAAP

Des bibliographies incitatives seront distribuées par composante d'enseignement.

Quelques revues

- **Art Press - au CDI**
- **Beaux-Arts magazine - au CDI**
- **Hey !** (arts graphiques, arts urbains, illustration, bande dessinée, tatouage, etc.) - **au CDI**
- **Roven** (revue dédiée au dessin contemporain - un numéro par an) - **au CDI**
- **Mouvement** (revue dédiée à la création contemporaine transversale) - **au CDI**
- **Toilet Paper** (revue strictement visuelle éditée par l'artiste Maurizio Cattelan et le photographe Pierpaolo Ferrari)
- **The Drawer** (revue dédiée au dessin contemporain - deux numéros par an)

Quelques revues gratuites (et/ou en ligne)

- **Offshore** (gratuite, disponible dans les lieux d'art et en ligne : <http://offshore-revue.fr/site/> – actualité artistique Languedoc-Roussillon – 3 numéros par an) - **au CDI**
- **La Belle Revue** (gratuite, disponible dans les lieux d'art et en ligne : <http://www.labelle revue.org/> – revue d'art contemporain en Centre-France – 1 numéro par an)
- **Hors d'Œuvre** (gratuit, disponible dans les lieux d'art et en ligne : <http://www.interface-art.com/horsdoeuvre/> – journal de l'art contemporain Dijon-Bourgogne-France-Europe – 3 numéros par an)
- **Point Contemporain** – nombreux articles en ligne de la version papier de cette revue d'actualité de l'art contemporain : <http://pointcontemporain.com/>
- **02 ou ZéroDeux** (gratuite, disponible dans les lieux d'art et en ligne : <http://www.zerodeux.fr/> – revue d'art contemporain pour l'ouest de la France – 4 numéros par an)
- **ZéroQuatre** (anciens numéros consultables en ligne : <http://zeroquatre.fr/> – revue d'art contemporain en Rhône-Alpes)
- **Facettes** (gratuite et disponible en ligne : <http://www.50degresnord.net/REVUE-FACETTES> – revue d'art contemporain en Nord-Pas-de-Calais, Wallonie et Bruxelles – 1 numéro par an)
- **Marges** (numéros antérieurs à 2015 disponibles gratuitement en ligne : <http://marges.revues.org/71> - revue d'art contemporain en ligne éditée par les Presses Universitaires de Vincennes – 1 à 2 numéros par an)
- **20/27** revue critique de l'art contemporain (numéros antérieurs à 2013 disponibles gratuitement en ligne) : <http://www.m19.fr/2027revue.html>
- **Le Châssis** webzine de la revue artistique du même nom, qui propose de nombreux articles sur l'actualité artistique ainsi que la possibilité de lire les articles des anciens numéros de la revue papier : <http://lechassis.fr/category/webzine/>

Quelques sites et ressources Internet

- **Beaux Arts** : <https://www.beauxarts.com/> - le site internet de *Beaux Arts magazine* dont une partie est accessible même hors abonnement (articles d'actualité, vidéo, interview)
- **artpress.com** : <https://www.artpress.com/> - site internet de ArtPress magazine dont une partie est accessible même hors abonnement (articles critiques et d'actualité, archives, dossiers thématiques)
- **Paris-Art.com** : <http://www.paris-art.com/> - actualité artistique, photo, design, danse, sur toute la France
- **AAAR** : <http://aaar.fr/> - arts visuels en Région Centre
- **AWARE** : https://awarewomenartists.com/a_propos/ - Archives of Women Artists Research & Exhibitions, revue en ligne sur l'actualité et l'Histoire des femmes artistes au XXe siècle
- **Jeunes Critiques d'art** : <https://jeunescritiquesdart.org/> - articles critiques sur l'actualité de l'art et des expositions
- **News Art TodayTV – La Chaîne de l'art contemporain** : <http://newsarttoday.tv/> - artistes, critiques, galeries, expositions, salons, biennales, etc. présenté-e-s sous forme de courtes séquences filmées et reportages (teaser et reportages complets), avec près de 2000 vidéos à consulter en ligne, classées par artistes / lieux d'exposition / thème / ville
- **BSAD – Base Spécialisée Art & Design** : <http://www.bsad.eu/> - trouver des articles de revues spécialisées en art et en design, à partir d'un sujet, d'un artiste, d'un auteur – réseau des Bibliothèques d'art en réseau (BEAR)
- **Bibliothèque de l'Ensa de Bourges** - catalogue en ligne pour les étudiant-e-s <https://www.ensa-bourges.fr/index.php/fr/ecole/bibliotheque>
- **L'Agenda du Dessin Contemporain** : <http://ledessincontemporain.com/otw-portfolio-category/recents/> - site consacré aux artistes et événements liés aux pratiques graphiques contemporaines, en France et à l'international
- **Video Data Bank** : <http://www.vdb.org/> - plate-forme de vidéos d'artistes contemporains, présentant une très vaste collection de vidéos accessibles gratuitement et dans leur intégralité
- **Ubu.com** : <http://ubu.com/> - très vaste et riche plate-forme (en anglais) de supports d'avant-garde (musique, vidéo, danse, écrits, etc.), surtout intéressante pour les vidéos d'artistes rares (<http://www.ubu.com/film/>), classées par artistes
- **24-25** : <http://24-25.fr/> - moteur de recherche dans les archives et collections audiovisuelles françaises consacrées aux images en mouvement : cinéma d'avant-garde et expérimental, films d'artistes, art vidéo, cinéma d'exposition, etc.
- **Le portail du design** : <http://www.lescollectionsdesign.fr/>
- **Graffiti.org** : <http://www.graffiti.org> - parcours très large du graffiti contemporain à travers le monde
- **Eternal Network** : <http://www.eternalnetwork.fr/actualite> - association basée à Tours, qui accompagne et diffuse les projets d'art contemporain dans l'environnement urbain, les établissements publics, les monuments historiques, le milieu rural, etc.

- **Cnap** : <http://www.cnap.fr/> - Centre national des Arts plastiques
- **Contemporain.com** : <http://www.contemporain.com/> - portail sur le monde contemporain, art, architecture, danse, design, musique, théâtre
- **Artistes-contemporains.com** : <http://www.artistes-contemporain.com/> - site sur les artistes célèbres de l'art contemporain
- **Panorama /// Art Contemporain** : <http://crennjulie.com/2014/06/16/panorama-art-contemporain/> - le blog de Julie Crenn, critique d'art et commissaire d'exposition
- **Numeridanse** : <http://www.numeridanse.tv/fr/> - vidéothèque internationale de danse en ligne, où l'on peut voir gratuitement des extraits d'œuvres et des spectacles entiers, des documentaires
- **Envie d'Art** : <http://www.enviedart.com/accueil> - galerie en ligne
- **Guide-artistique.com** : <http://www.guide-artistique.com/> - site de références artistiques, de matériel et techniques, et annuaire des sites musées et lieux d'art

Quelques émissions à regarder, écouter ou podcaster

- **Atelier A** sur Arte – courte interview filmée (6 à 10') autour du travail d'un artiste contemporain de la nouvelle génération dans son atelier, pendant la réalisation d'une de ses pièces, ou durant l'installation d'une exposition — plus de 200 vidéos à consulter : <https://www.arte.tv/fr/videos/RC-014311/l-atelier-a/>
- **Tracks** sur Arte - émission de reportages (42') explorant la culture geek, les musiques actuelles, le cinéma et les formes artistiques émergentes, sur l'antenne ou en replay : [https://www.arte.tv/fr/videos/RC-014037/tracks/?xtor=SEC-702--Chaine-Generique--\[\]&gclid=EAlaIqobChMlifX06Zy-6wIVgeJ3ChOQMq8_EAAYASAAEgJAPvD_BwE](https://www.arte.tv/fr/videos/RC-014037/tracks/?xtor=SEC-702--Chaine-Generique--[]&gclid=EAlaIqobChMlifX06Zy-6wIVgeJ3ChOQMq8_EAAYASAAEgJAPvD_BwE)
- **Le bruit de l'art** sur Soundcloud – une trentaine de podcasts (30 à 40') consacrés à l'art contemporain sous forme d'interviews d'artistes : <https://www.lebruitdelart.com/>
- **Herstory** sur Youtube - interviews d'artistes et d'acteurs engagés du monde de l'art qui interrogent les mécanismes qui ont présidé à l'établissement d'une histoire de l'art univoque, homogène mais excluante : <https://archivesherstory.com/archives-video-artistes/>
- **La Grande Table** sur France Culture - magazine culturel quotidien (30') sur des domaines artistiques variés autour d'invités traitant de l'actualité : <https://www.franceculture.fr/emissions/la-grande-table-1ere-partie>
- **La Dispute** sur France Culture - revue critique quotidienne (60'), abordée par discipline en fonction de l'actualité culturelle : <https://www.franceculture.fr/emissions/la-dispute>
- **L'art et la matière** sur France Culture - tous les dimanches, Jean de Loisy analyse une œuvre en compagnie d'artistes et d'acteurs (60') : <https://www.franceculture.fr/emissions/lart-est-la-matiere>
- **Le Rayon BD** sur France Culture - tous les dimanches, cette émission (30') traite de la bande dessinée avec des invités autour d'un album, d'un auteur, d'un genre, etc. : <https://www.franceculture.fr/emissions/le-rayon-bd>

Quelques lieux d'expositions

Bourges

- **La Box** – galerie de l'École Nationale Supérieure d'Art (art contemporain)
- **Transpalette** – Emmetrop (Centre d'art contemporain, friche artistique et street art)
- **La Transversale** – espace de rencontres et d'expositions d'art contemporain, lycée Alain-Fournier
- **Poteaux d'angle** – galerie d'exposition d'art contemporain, Cour des Jacobins
- **Château d'eau – Château d'art**, place Séraucourt
- **Musée Estève** – Hôtel des Échevins (collection M. Estève et quelques œuvres d'art moderne)
- **Musée du Berry** – Hôtel Cujas (musée historique + expositions ponctuelles)
- **Musée des arts décoratifs** – Hôtel Lallemant (collection + expositions ponctuelles)

À proximité (dans le département ou limitrophe)

- **Centre de Céramique Contemporaine** – La Borne, Henrichemont (programmation partagée entre céramique contemporaine et poterie artisanale)
- **Parc Saint-Léger - Centre d'art contemporain** – Pougues-les-Eaux, dans la Nièvre, proche de Nevers (expositions d'art contemporain, résidence d'artistes, workshop, parc de sculptures)
- **Street Art City** – Lurcy-Lévis, dans l'Allier : complexe architectural désaffecté et friche dédiés au street art, avec de nombreuses expositions, une cinquantaine de peintures murales, des espaces entièrement personnalisés par les artistes (Hôtel 128), des résidences d'artistes et des ateliers publics (initiative privée – entrée payante et assez chère – <https://www.street-art-city.com/>)

Dans la région Centre

- **Musée de l'Hospice Saint-Roch** – Issoudun, dans l'Indre, proche de Châteauroux (musée historique, art moderne, art contemporain, arts graphiques, cabinet de curiosité, parc de sculptures – collection permanente et expositions temporaires)
- **Centre de Création Contemporaine Olivier Debré (CCCOD)** – Tours centre d'art contemporain – expositions)
- **Le Château** – Tours, antenne du musée du Jeu de Paume de Paris (expositions photographiques)
- **Les Turbulences - Frac Centre** – Orléans (Fond Régional d'Art Contemporain spécialisé dans l'architecture et ses liens avec l'art contemporain – collection de maquettes, projets, architectures utopiques et expositions temporaires)
- **Les Tanneries - Centre d'art contemporain** – Amilly, proche de Montargis, dans une ancienne tannerie industrielle
- **La Chapelle - Espace d'art contemporain** – Pithiviers, dans la chapelle du musée
- **Le Garage - espace d'art contemporain** - Amboise
- **Chaumont sur Loire** – Festival des jardins, collection et exposition d'art contemporain, parc de sculptures

La TRANSVERSALE - Espace d'exposition et de rencontres du lycée Alain-Fournier

La Transversale, galerie pluridisciplinaire du lycée Alain-Fournier est un lieu d'expositions temporaires, de rencontres d'artistes et de professionnel-le-s invité-e-s, de concerts, de performances, de résidences et de formation (workshop, ateliers d'initiation, conférences, etc.) ; cette galerie de 74 m² n'est pas seulement destinée au seul public scolaire : c'est un **espace ouvert sur la ville et au public extérieur**, accueilli et accompagné lors des vernissages, des manifestations et des expositions (sur rendez-vous durant les jours ouvrés de la semaine, sauf exposition d'été), avec une médiation des étudiant-e-s de la CPES-CAAP.

Le nom de **La Transversale** a été choisi en lien avec l'approche croisée des disciplines artistiques, des domaines perméables traversés et enseignés en CPES-CAAP, et présentés dans cet espace d'exposition. Mais aussi en tant que tentative de désigner cette année préparatoire comme un "*biais*", un chemin diagonal et traversant pour les étudiant-e-s, afin de mieux atteindre leur orientation.

La Transversale est aussi une **galerie d'essai : espace pédagogique d'exposition et d'évaluation** (exercices d'accrochages pour les Bilans et l'évaluation, lieu de formation et de réflexion aux pratiques et métiers de l'exposition — commissariat, régie, médiation — etc.), où les étudiant-e-s de la CPES-CAAP peuvent **expérimenter des formes de présentation variées de leur production plastique**.

Expositions, assistantat d'artiste, et aide au montage d'expositions menés permettent alors aux étudiant-e-s d'observer les effets produits par ces diverses modalités de présentation des œuvres et productions plastiques **en tant qu'approche des interactions complexes du questionnement artistique**.

Les étudiant-e-s donc amené-e-s à engager une réflexion sur **la relation de l'œuvre à son dispositif de présentation** (cadre, socle, cimaise, etc.), **au lieu** (mur, sol, espace fermé ou ouvert, in situ, etc.) ainsi qu'**au spectateur** (frontalité, englobement, parcours, etc.).

La Transversale est donc bien un **lieu de formation et de rencontres** des étudiant-e-s autour de **l'exposition comme objet** (objet technique et objet de réflexion), autour des **métiers de l'exposition** (commissariat, régie, médiation, etc.), de **mise en regard et en espace de leur propre travail plastique**, permettant aussi bien une **prise en compte de l'effet recherché**, qu'une **prise en compte du spectateur** : accrochage, mise en espace, mise en scène, frontalité, circulation, parcours, participation ou passivité du spectateur, etc.

La Transversale accueille **quatre à cinq expositions par an**, d'une durée d'un à deux mois. **Son exploitation, sa gestion et sa programmation sont établies par les professeur-e-s enseignant-e-s en Arts plastiques du lycée et de la CPES-CAAP, par le Proviseur de l'établissement, et sur propositions des étudiant-e-s de la CPES-CAAP** (Module en autonomie de Commissariat), sur invitation d'artistes et d'intervenant-e-s, et le plus souvent **organisée en partenariat** (FRAC, Ensa, Transpalette, Bandits-Mages, etc.).

Y sont aussi présentés des **travaux d'arts plastiques des lycéens** (Portes-ouvertes du lycée) et **Préquelle, exposition annuelle des étudiants de la CPES-CAAP**.

LYCÉE ALAIN-FOURNIER

50, rue Stéphane Mallarmé

BP 4068

18 028 BOURGES Cedex

tél. — 02 48 23 11 88

ce.0180005h@ac-orleans-tours.fr

Professeur Coordinateur Emmanuel Ygouf

emmanuel.ygouf@ac-orleans-tours.fr

<http://laf-bourges.fr>

[http://facebook.com/Cpes-Caap Alain-Fournier](http://facebook.com/Cpes-Caap-Alain-Fournier)

<https://www.instagram.com/latransversale/>

